

FAVORISER L'ACCES DES FEMMES A DES TERRES FERTILES POUR ACCROITRE LEUR RESILIENCE CLIMATIQUE



A César ce qui est à César

- ✚ **Promouvoir les droits fonciers en faveur des femmes pour une action climatique juste.**
- ✚ **Renforcer les lois qui garantissent les droits fonciers des femmes et combattent les normes et pratiques sociales préjudiciables.**
- ✚ **Les politiques et programmes climatiques doivent remettre en cause les stéréotypes au sujet des rôles des femmes, en cherchant à améliorer les possibilités de choix de ces dernières plutôt qu'en les confinant dans des rôles traditionnels.**

Les modes d'accès à la terre au Bénin peuvent être regroupés en six catégories dont l'héritage, le gage, l'emprunt, l'achat, la location et le métayage.

La plupart des parents, principalement dans les milieux ruraux, laissent en héritage à leurs enfants des biens et des ressources notamment, la terre. Cette dernière, au-delà du fait, qu'elle a une valeur inestimable, est, avant tout, une ressource indispensable au bien-être des hommes et des femmes.

Alors que les femmes représentent une part importante des agriculteurs, elles disposent souvent d'un accès limité aux ressources dont elles ont besoin pour soutenir ses moyens de subsistance, y compris la terre.

En fait, elles sont moins susceptibles que les hommes en milieu rural, de disposer d'une parcelle ou d'un terrain. Pour la plupart, elles ont des terrains plus petits que ceux des hommes et sont pour la plupart, confrontées à une forte insécurité foncière concernant les terrains qu'elles exploitent. Ces disparités ont un coût qui peut se traduire par une perte de la productivité.

Les causes profondes de cette situation sont liées à un certain nombre de facteurs, notamment, sur le plan sociologique, à l'éducation qui varie dès le bas âge entre le garçon et la fille. Sur le plan économique, ceci est dû aux difficultés d'accès au crédit et aux ressources naturelles. Le culturel et la tradition jouent aussi un rôle dans l'identification des causes profondes de cette situation. La situation des femmes est donc au cœur des paradoxes.

Pendant que la terre est considérée, sous certains cieux, comme un important moyen de protection contre la pauvreté, en de nombreux endroits, surtout au Bénin, les droits des femmes à la terre sont bafoués malgré l'existence de la loi sur le foncier. Ce qui perpétue la pauvreté chez les femmes et accentue l'inégalité des sexes.

La femme et la terre : au-delà des politiques foncières

Deux scénarios s'affrontent, lorsqu'il est question de l'accès de la femme à la terre. Il y a ce que la loi prévoit et ce que la coutume ne tolère pas. Cette dernière est très rigide en matière d'héritage surtout si ça concerne l'octroi de la terre à une femme.

Il est donc inconcevable, dans certains milieux ruraux, que les femmes héritent de la terre et si ça doit se faire ce sont les hommes qui reçoivent les bonnes terres et les plus proches des habitations.

Celles des femmes sont situées, le plus souvent en dehors des villages et régulièrement de peu de valeur ou très souvent improductives. Et quand la femme arrive à faire de cet espace, un endroit très productif, il lui est arraché au détriment d'autres, plus infertiles. Pendant la saison des pluies, confie une agricultrice au nord du Bénin, **"la femme et les enfants aident le père de famille à faire son champ au détriment du champ de la femme qui est délaissé"**.

A la fin, c'est la femme seule qui s'occupe de son champ et avec les saisons des pluies, qui glissent maintenant du fait des changements climatiques, la femme peut ne rien gagner au cours d'une saison donnée.

Elle a fait un hectare de maïs une année et dès qu'elle a mis les semis, une sécheresse s'est installée et elle n'a rien récolté. Il va falloir faire avancer les mentalités pour éviter ces genres de situation à la femme.

- Face à la pression accrue sur les terres, exacerbée par l'instabilité climatique, il faut pouvoir faire des droits fonciers, un accélérateur pour limiter les effets du climat.
- Des droits fonciers égaux et clairement attribués peuvent réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire.
- Intégrer les questions de genre dans les régimes fonciers et veiller à leur mise en application efficace dans les localités rurales.

Quoi qu'il en soit, les problèmes fonciers de la femme ne seront pas réglés tant que les gardiens de la tradition vont continuer de régner sur leurs milieux.

Aussi, tant que les hommes n'auront pas envie de concéder une parcelle de pouvoir à la femme dans un contexte de variabilité et de changement climatiques, les questions d'inégalités vont toujours subsister dans la société.

Les femmes ont l'obligation de prendre leurs responsabilités

Les femmes sont particulièrement menacées à notre époque, caractérisée par la hausse des prix des terrains, la rareté et l'infertilité des terres et une concurrence accrue visant au contrôle permanent de cette ressource par les hommes.

Nombre d'entre elles, n'ayant qu'un accès limité à la terre, peuvent perdre celle-ci pour une raison ou une autre. D'autres peuvent perdre le droit de cultiver la terre dont elles tirent leur subsistance si des hommes de leur famille ou de la collectivité estiment qu'ils en profiteraient en s'y installant eux-mêmes ou en la revendant carrément pour régler des urgences du moment (mariage, construction d'une maison, faire voyager un enfant, etc.).

Ces différentes situations exposent de nombreuses femmes à une grande insécurité et les place dans une situation précaire face à la terre. Cela est dû à une absence sur le terrain, de contrôle et de la mise en œuvre rigoureuse de la loi sur le foncier de la part des autorités politiques et administratives.

Il faut désormais ouvrir un espace de discussion où les hommes et les femmes peuvent remettre en cause leurs idées sur les rôles féminins et masculins, sur leurs responsabilités et droits. Cela faciliterait la lutte contre les effets des changements climatiques.